

sion ainsi qu'à l'Assemblée générale, le Canada a cherché l'appui de mesures visant à accroître la capacité de l'ONU à faire respecter les normes internationales sur les droits de la personne et à encourager tous les États à assumer leurs obligations internationales à cet égard.

En février, à la trente-quatrième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à laquelle le représentant canadien, M. Yvon Beaulne, a fait fonction de vice-président, la délégation canadienne a continué de préconiser l'adoption de méthodes plus efficaces pour la promotion des droits de la personne. Grâce à la procédure confidentielle d'enquête sur les plaintes instaurée par la résolution 1503 du Conseil économique et social, la Commission a examiné un plus grand nombre de situations qu'à toute session précédente. Pour la première fois, le président de la Commission a révélé le nom des pays qui avaient fait l'objet d'une enquête.

En septembre, le Canada a présenté à la Commission des droits de l'homme de l'ONU un rapport concernant la situation des droits de la personne au Kampuchea démocratique. Le rapport était fondé sur le témoignage de réfugiés kampuchéens interviewés par des fonctionnaires canadiens. De ces témoignages, le gouvernement canadien a conclu que l'isolement volontaire imposé par le régime kampuchéen ainsi que les nombreuses indications de violations massives des droits de la personne dans ce pays rendaient essentielle une intervention de la communauté internationale en vue de demander instamment au gouvernement de Phnom Penh de redresser la situation à ce chapitre. Devant les inquiétudes formulées par le Canada et d'autres pays membres de l'ONU, le gouvernement du Kampuchea démocratique a invité le Secrétaire général de l'ONU à visiter ce pays.

En 1978, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a réitéré l'engagement du Canada à promouvoir le respect des droits de la personne dans le monde. Le ministre a rejeté l'argument selon lequel cette question serait d'ordre strictement intérieur. Il a indiqué qu'en adhérant à la Charte de l'ONU, tous les États membres se sont engagés à promouvoir le respect des droits de la personne et les libertés fondamentales pour tous, sans distinction. Le ministre a demandé à l'ONU de faire enquête sur la situation au Kampuchea démocratique, et a exhorté tous les États à prendre des mesures pour soulager la misère des réfugiés indochinois.

À la troisième Commission de l'Assemblée (questions sociales et humanitaires), la délégation canadienne a rédigé et coparrainé une importante résolution demandant instamment aux gouvernements d'enquêter et de faire rapport sur les cas de personnes disparues et priant le Secrétaire général et la Commission des droits de l'homme de se pencher sur les rapports de disparitions forcées ou involontaires. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale et renvoyée à la Commission des droits de l'homme pour suite à donner. Le Canada a également coparrainé les résolutions traitant des institutions nationales pour